

RÈGLEMENT «CHALLENGE COURSES NATURE ET TRAILS»

Édition 2025

1 - ORGANISATION

Après quelques années sans Challenge (notamment lié à la crise sanitaire), les Courses Nature et Trails reviennent pour une 3ème édition.

Ces dernières sont organisées par **les associations locales des différentes communes du territoire**. Dans ce cadre, **Loire Forez agglomération apporte son soutien** dans l'organisation de plusieurs courses de ce challenge sportif.

2 - CHALLENGE

Pour cette **session 2025**, cet événement sportif se compose de **11 courses sur le territoire de Loire Forez**. Le départ et l'arrivée des Courses Nature et Trails sont implantés sur une des communes membres de Loire Forez agglomération et les parcours sont tracés en grande majorité sur le périmètre de Loire Forez. Les différentes courses se déroulent en pleine nature, sur différents types de terrains naturels, hors routes goudronnées. **Ce challenge sera l'occasion de (re)découvrir autrement les paysages et patrimoines foréziens.**

3 - PROGRAMME DES COURSES

Retrouvez ci-dessous, **les 11 épreuves qui composent le Challenge Courses Nature et Trails 2025 :**

- **1er mars 2025** - Trail des Écoliers, Champdieu
- **6 avril 2025** - La Marcellinoise, Saint-Marcellin-en-Forez
- **20 avril 2025** - Trail des 2 pics, Margerie-Chantagret
- **18 mai 2025** - Trail des Hautes Chaumes, Roche-en-Forez
- **22 juin 2025** - Trail du Haut Forez, Montarcher/ La Chapelle en Lafaye
- **29 juin 2025** - Trail des sangliers, Lézigneux
- **6 juillet 2025** - Chalmatrail, Chalmazel / Jeansagnières
- **20 septembre 2025** - Icio'trail, Usson-en-Forez
- **19 octobre 2025** - La Bardoise, Bard
- **19 octobre 2025** - La Pontrambertrail, Saint-Just-Saint-Rambert
- **8 novembre 2025** - Trail du boudin, Boën-sur-Lignon

4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Le Challenge Courses Nature et Trails 2025 est ouvert à tous les coureurs, licenciés ou non,** inscrits aux courses nature et trails sélectionnés pour l'édition 2025 du Challenge Loire Forez, sous leur propre et exclusive responsabilité.
- La participation au Challenge Loire Forez est **gratuite et automatique pour les coureurs.**
- Chaque coureur **s'inscrit individuellement aux courses auxquelles il souhaite participer.**
- **Les coureurs s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du Challenge.** Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.
- **Le Challenge ne distingue pas de catégorie de concurrent,** néanmoins seuls ceux « **classés** » (finishers) peuvent être pris en compte.

5 - CLASSEMENT DU CHALLENGE

Lors de ce défi sportif, **les 30 finishers les mieux classés seront récompensés.**

Le classement sera établi en fonction du nombre de courses réalisées sur l'année 2025, parmi les courses nature et trails proposés sur le territoire de Loire Forez et quelle que soit la distance parcourue à chaque épreuve.

En cas d'ex-aequo l'addition des km parcourus sur l'ensemble des épreuves permettra de départager les concurrents. S'il existe encore des ex-aequo un tirage au sort sera effectué.

Les organisateurs des courses s'engagent à communiquer à Loire Forez agglomération la liste des coureurs classés ainsi que les résultats dans les 7 jours qui suivent l'épreuve.

6 - RÉCOMPENSES

Une remise des prix sera organisée en fin d'année. **Les lots en nature récompenseront les 30 finishers en haut du classement.**

Les récompenses en nature ne seront ni remboursables ni échangeables. Elles pourront être récupérées par les coureurs soit **à la soirée de remise des prix (dont la date sera communiquée en fin d'année), soit, après cette soirée, au siège de l'Agglomération.** Elles ne seront pas envoyées par courrier.

7 - MODALITÉS DE COMMUNICATION

Les résultats du Challenge restent la propriété de Loire Forez agglomération, chargée de la gestion des résultats.

Les organisateurs des courses faisant partie de l'édition 2025 ont la possibilité de communiquer sur le Challenge en utilisant le logo de Loire Forez agglomération et les visuels numériques mis à disposition avant le lancement du Challenge, dès février.

8 - DROIT À L'IMAGE

Par sa participation aux courses du Challenge "Courses Nature et Trail 2025", **chaque concurrent autorise expressément Loire Forez agglomération et les organisateurs de chacune des courses à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif son image** concernant l'événement ainsi qu'à l'exploiter à des fins de promotion du Challenge Loire Forez sur tous supports pour une durée de 3 ans.

9 - DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du Challenge "Courses Nature et Trails" seront exclusivement exploitées pour l'établissement du classement et pour l'invitation à la soirée de remise des prix le cas échéant. Les données seront conservées jusqu'à la fin du Challenge 2025.

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, **chaque participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui le concernent**, qu'il peut exercer en adressant par voie postale un courrier à :

Loire Forez agglomération

Direction de la communication – Challenge Loire Forez

17 bd de la Préfecture – CS30211

42605 Montbrison cedex

Mail : communication@loireforez.fr